



Interprovincial Cooperative Limited

PIVOT 418

FICHE SIGNALÉTIQUE

1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA COMPAGNIE

Nom du produit: Pivot 418*
Utilisation du Produit: Fongicide
N° De Code du Produit: 28219
Fabricant/Fournisseur: INTERPROVINCIAL COOPERATIVE LTD.
945 Marion St.
Winnipeg, Manitoba
R2J 0K7 www.ipco.ca

Entree en Vigueur: le 01 janvier 2012

Ce Produit est Reglemente en Vertu de la loi sur les Produits Antiparasitaires

2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets de la Surexposition:

Voie d'exposition: Par inhalation, contact avec les yeux, ingestion, contact avec la peau.
Inhalation: Peut provoquer des maux de tête, des nausées et un manque de coordination. Peut être nocif si inhalé.
Contact avec les yeux: Peut provoquer une faible irritation des yeux.
Contact avec la peau: Attention: irritant pour la peau. Peut sensibiliser la peau.
Ingestion: Peut être nocif si avalé. L'aspiration comporte un risque d'avaler le produit. Provoquera vomissements, nausées et diarrhées

3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPONENT	NUMERO CAS	% (W/W)
Propiconazole	1689-99-2	57.57 – 61.13
Solvant Naphta (Pétrole), Fraction des Aromatiques Lourds	64742-94-5	33.80 – 35.90
Autres ingrédients		5.51 – 6.09
1, 2, 4-triméthylbenzène	95-63-6	
Naphtalène	91-20-3	

Ingrédients qui ne sont pas énumérés sont propriétaires ou non dangereux

4: PREMIERS SOINS

En cas d'empoisonnement, faire appel au médecin ou à un centre anti-poison IMMÉDIATEMENT.

Inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente

Peau: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

Interprovincial Coopérative Ltd – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur:

MSDS # 020

PCP# 28219

le 01 janvier 2012

Page 1 of 5

Yeux:	garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette, le nom du produit et le numéro d'homologation lorsque vous cherchez à obtenir une aide médicale
Soins Médicaux D'urgence:	Il n'existe pas d'antidote particulier en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique. Contient un distillat de pétrole - le vomissement peut causer une pneumonie de déglutition. Il n'est pas recommandé de provoquer le vomissement en raison de la grande quantité de solvants pétroliers présents dans ce produit, qui pourraient causer une pneumonite chimique s'ils sont inhalés.

5: MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Risques D'incendie ou D'explosion:	Vapeurs toxiques dans des conditions de température élevée. Prévenir la contamination des sources d'eau en retenant l'eau utilisée pour combattre l'incendie
Moyens D'extinction:	Utiliser de la mousse, du dioxyde de carbone, une poudre chimique, du halon ou un brouillard d'eau (éviter d'utiliser un jet d'eau).
Risques de Produits Combustibles:	Pas disponible
Produits Dangereux de Combustion:	La décomposition thermique au cours d'un incendie libère des fumées toxiques et inflammables. La décomposition thermique du produit peut libérer de l'acide cyanhydrique.
Moyens D'extinction Spéciaux:	Refroidir les contenants et les structures exposés au feu avec un jet d'eau. Pulvériser de l'eau sur les vapeurs afin de les disperser; réallumage possible. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection

6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS ACCIDENTELS

En cas d'un déversement, absorber le produit avec un matériel inerte et éliminer selon les règlements applicables

7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur, D'étincelles, et de remplissage de contenants. Tenir à l'écart des enfants. Prévenir le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas entreposer près d'engrais, produits alimentaires, graines, insecticides ou fongicides. Ne pas contaminer les fossés d'irrigation ou les sources d'eau domestiques. Si cela se produit, aviser la police ou les autorités locales.

8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites D'exposition:

Octanoate de Bromoxynil	
LD50-Oral	1517 mg/kg Rat
LD50-Dermal:	> 2000 mg/kg Rabbit
T.L.V. (ACGIH):	Pas disponible
LC50:	> 1,00 mg/L (4h, nez seulement) Rat

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666
Interprovincial Coopérative Ltd – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-3461
Date d'entrée en vigueur:
MSDS # 020

PCP# 28219

le 01 janvier 2012
Page 2 de 5

Solvant Naphta (Pétrole), Fraction des Aromatiques Lourds	
LD50-Oral	> 3, 000 mg/kg Rat
LD50-Dermal:	> 3160 mg/kg Rabbit
T.L.V. (ACGIH):	Total Hydrocarbones: 100 mg/m ³
LC50:	Pas disponible
Contrôles	
D'ingénierie:	Ventilation locale est requise.
Appareil Oculaire:	Lunettes de sécurité avec écrans latéraux approuvée par la CSA ou lunettes étanches
Appareil Respiratoire:	Respirateur purificateur d'air approuvé par NIOSH/MSHA et équipé de cartouche(s) contre les vapeurs organiques lorsque près de ou sous les limites admissibles d'exposition (TLV). Appareil de protection respiratoire autonome lorsque au-dessus des limites admissibles d'exposition ou lorsque les concentrations sont inconnues.
Protection de la Peau (Bras et mains):	Des gants de CPV ou de caoutchouc.
Protection de la Peau (Pieds):	Des bottes de caoutchouc.
Protection de la Peau (Corps):	Une combinaison de travail.
Autres Protections Personnelles:	Les recommandations offertes ci-dessus indiquent en général les équipements qui protégeront contre la surexposition au produit. Les conditions d'utilisation, la capacité des mesures d'ingénierie ou de contrôles, et les expositions actuelles prescriront la nécessité d'utiliser des équipements de protection spécifique pour votre place de travail.

9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État Physique:	Liquide
Apparence et Odeur:	Couleur brunâtre, odeur de solvant
Poids Spécifique: (@ 20 °C)	1,0750
Densité de Vapeur: (Air = 1)	Solvant Naphta (Pétrole), Fraction des Aromatiques Lourds: > 4.6
Solubilité Aqueuse:	Émulsifiées
Solubilité dans L'eau:	Pas disponible
Point de Congélation:	< 0°C
Volatilité en % par Volume:	Pas disponible
Point D'ébullition:	Solvant Naphta (Pétrole), Fraction des Aromatiques Lourds: 184 - 205°C
Seuil de L'odeur (ppm):	Pas disponible
Coefficient de Répartition eau/huile:	Pas disponible
Pression de Vapeur: (mm d'Hg)	Solvant Naphta (Pétrole), Fraction des Aromatiques Lourds: 0.40 Kpa @ 20°C
Taux D'évaporation: 1)	Solvant Naphta (Pétrole), Fraction des Aromatiques Lourds: < 0.06 (acétate de n-butyle=
pH: (1% Sol'n)	6,0 – 8,05
Viscosité:	48 cps @ 20°C
Point D'éclair et Méthode de Détermination:(°C)	64°C (Tag coupelle fermée)
Limite D'inflammabilité (% en Air):	Inférieure: 1.8 Solvant Naphta (Pétrole), Fraction des Aromatiques Lourds Supérieure: 11.7 Solvant Naphta (Pétrole), Fraction des Aromatiques Lourds
Température D'Auto-Ignition:(°C)	Solvant Naphta (Pétrole), Fraction des Aromatiques Lourds: 433°C

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666
 Interprovincial Coopérative Ltd – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-3461
 Date d'entrée en vigueur:
 MSDS # 020

PCP# 28219

le 01 janvier 2012
 Page 3 de 5

10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Température de Décomposition: (°C)	Non établi
Stabilité:	Stable dans les conditions normales.
Produits à Éviter:	Acide nitrique, acide sulfurique, agents oxydants et réducteurs puis
Produits de Décomposition Dangereux:	Acide cyanhydrique.
Polymérisation ou Condensation Dangereuse:	Ne se produit pas
Conditions à Éviter:	Températures élevées, étincelles, flammes et autres sources d'allumage

11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Absorption Cutanée:	Acute Cutanée LD50 (Rat) > 5000 mg/kg.
Ingestion:	Acute orale LD50 (Rat) 872 mg/kg
Inhalation:	CL50: 2.06 mg/L (4h, nez seulement) Rat
T.W.A. (ACGIH):	Total des hydrocarbures : 100 mg/m ³
Effets de L'exposition Chronique:	Une exposition prolongée ou répétée peut provoquer l'apparition de symptômes aux reins ou au système nerveux central.
Effets Mutagènes:	Aucune observation.
Effets Cancérigènes:	Chez la souris, l'exposition à long terme et à des doses élevées a produit une augmentation des tumeurs du foie chez les mâles. Le Propiconazole n'est pas considéré comme cancérigène.
Effets Tératogènes:	Aucune observation.
Effets Sur la Reproduction:	Aucune observation.

12 DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Données sur Bromoxynil Octanoate:**

96-Hour CL50 (ppm): 0.85 (Truite arc-en-ciel)

48-Hour EC50 (ppm): 4.80 (Daphnées)

CL50 Diet (mg/kg): 2510 (canards mallards)

Informations sur le devenir chimique: La matière active, le propiconazole, affiche un faible potentiel de bioaccumulation, une faible mobilité et une persistance de faible à modérée dans le sol et dans l'eau. La demi-vie de dissipation dans le sol est de 70 jours. La dégradation est assurée principalement par les microorganismes et par la formation de résidus liés.

13: DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Éliminer les résidus dans un incinérateur approuvé ou dans une installation de traitement ou d'élimination des résidus selon les règlements applicables. Ne pas éliminer aucun résidu dans un égout local ou dans les déchets domestiques.

14: INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Ce produit est classé comme «**non réglementé**» en vertu du règlement de la Loi sur le transport des marchandises dangereuses

En cas d'urgence appeler le CANUTEC au 613-996-6666

Interprovincial Coopérative Ltd – Pour de plus amples renseignements, composer 204-233-3461

Date d'entrée en vigueur:

MSDS # 020

PCP# 28219

le 01 janvier 2012

Page 4 de 5

15: INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Numéro D'enregistrement
Loi Sur Les Produits
Antiparasitaires: 28219
Pour de Plus Amples
Renseignements,
Composer: 204-233-3461
Etat de la fs:
Remplace la fs
Datee du: September 01, 2009

16 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Classification Simdut: B3, D2B
Avis: Les renseignements ci-inclus sont fournis de bonne foi au service du client. Quoique ces renseignements aient été obtenus de sources qui sont reconnues être fiables, la Coopérative Interprovinciale Limitée ne peut pas garantir sa fiabilité et n'assume aucune responsabilité pour les conditions qui peuvent découler de son utilisation.